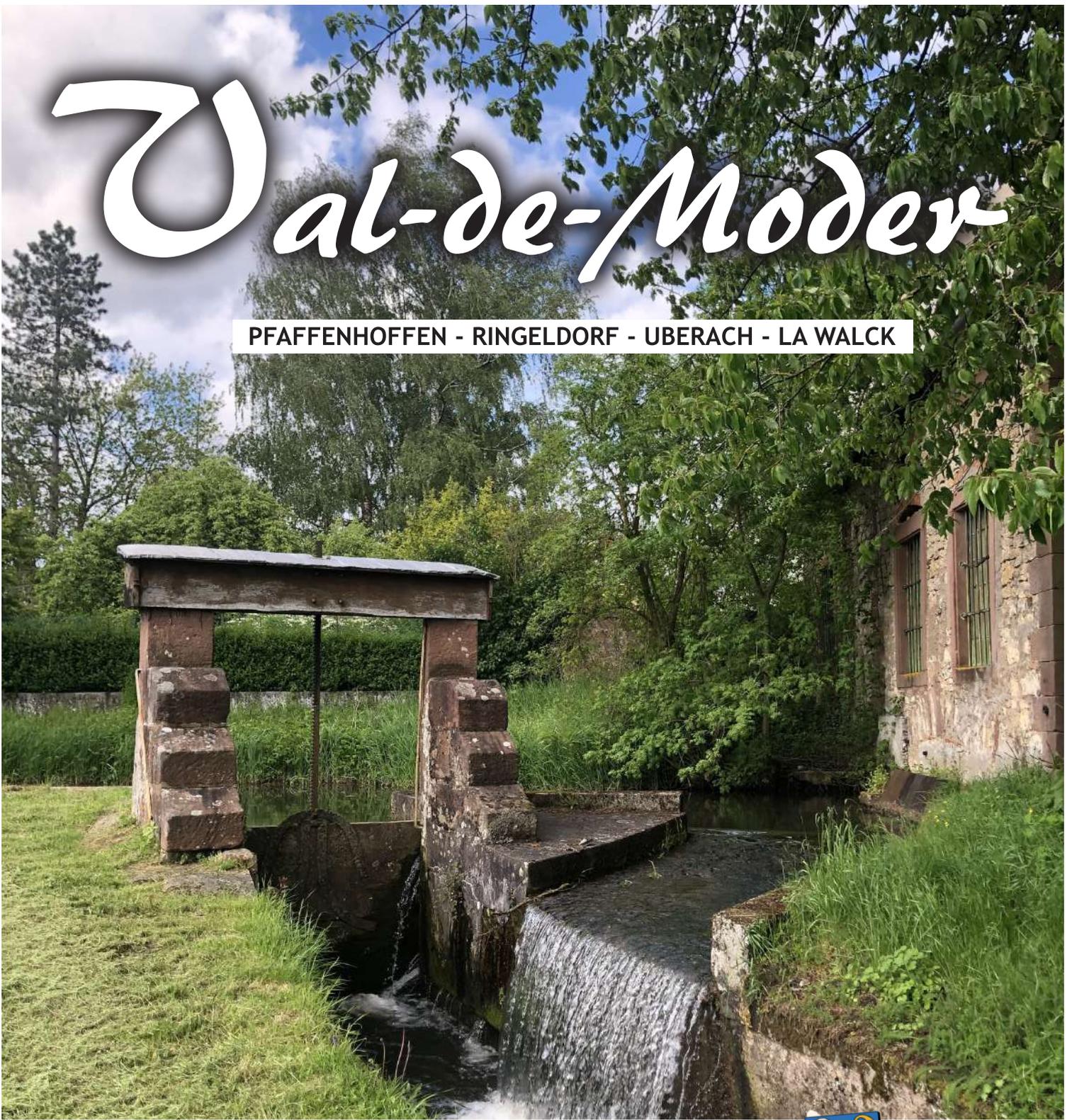


Val-de-Moder

PFAFFENHOFFEN - RINGELDORF - UBERACH - LA WALCK



Ecluse et déversoir du Moulin de La Walck situés sur le Rothbach. L'origine du moulin pourrait remonter au XIV^e siècle. L'activité du moulin passe de la fabrication d'huile, à la mouture du blé en 1571. Vers 1885, il sera transformé en scierie, en fabrique de semelles et de pelles en bois. L'arrêt définitif du moulin date de 1949.



JUIN 2021 - N° 12

INFORMATIONS COMMUNALES

www.valdemoder.fr



Galerie d'Arts d'artistes locaux ainsi que les oeuvres réalisées lors du stage Mangaka (Réseau d'Animation Intercommunal) - Mars 2021

Éditorial

L'espoir. C'est un mot que l'on n'ose pas prononcer actuellement. Il est en effet des temps plus propices à la confiance et aux convictions.

Et pourtant c'est bien avec une vision optimiste que nous devons nous engager pour espérer voir des jours meilleurs. Vous nous avez confiés une mission, vous méritez que nous mettions en avant notre volonté collective pour avancer et vous accompagner vers des jours meilleurs. L'optimisme doit être de rigueur pour gérer les épreuves actuelles et construire un avenir qui sera certainement différent de ce que nous avons connu jusqu'à présent, un avenir néanmoins serein.

Le budget 2021 est voté, un budget ambitieux qui fera une fois de plus la part belle aux investissements, et comme les autres années sans recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts locaux. Nous maintenons pour 2021 les perspectives que nous avons tracées.

Mais que dire de la vie communale, les manifestations collectives, la vie associative, les rencontres festives... Soyons optimistes, je souhaite que cette année soit marquée par le retour de la vie sociale. Val-de-Moder a tellement besoin de tout ce qui fait notre art de vivre : la convivialité et le



Jean-Denis ENDERLIN
Maire de Val-de-Moder

partage. Albert Camus écrivait dans le mythe de Sisyphe « c'est au cœur de l'hiver que j'ai découvert que j'avais en moi un invincible été ».

Nous mesurerons le vrai bonheur une fois traversé les épreuves de ce monde hostile. Nous accrocherons notre char à notre bonne étoile pour servir encore et encore cette grande cause qui nous unit et nous motive, nous voulons donner un sens à l'avenir.

Il est évident que les spécialistes des réseaux sociaux, ces éternels pessimistes, ces râleurs permanents, ces jamais contents qui font de la critique un sport négatif trouveront toujours une faille pour affirmer que la commune en fait trop...ou pas assez selon que ça les arrange.

J'espère que cette crise puisse réduire l'écart exagéré entre satisfaction personnelle et défiance collective en nous faisant réaliser que la somme de nos bonheurs individuels est une force, que Val-de-Moder est une chance et notre sentiment d'appartenance, une fierté.

Finalement, je ne souhaite qu'une chose, pouvoir bientôt de nouveau vivre ensemble, tout simplement !

Le Maire, Jean-Denis ENDERLIN

Infos Pratiques

SIÈGE : Commune de Val-de-Moder
9 place du Marché PFAFFENHOFFEN
67350 VAL-DE-MODER
Tél. 03 88 07 70 55

MAIRIES ANNEXES :

> LA WALCK

28 rue Principale LA WALCK
67350 VAL-DE-MODER
Tél. 03 88 72 53 53

Lundi de 8h30 à 12h
Mardi et jeudi 14h à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h

> PFAFFENHOFFEN

17 rue du Dr A. Schweitzer
PFAFFENHOFFEN
67350 VAL-DE-MODER
Tél. 03 88 07 70 55

Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Mardi de 14h à 18h
Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h
Jeudi de 14h à 18h
Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h

> UBERACH

42 Grand-rue UBERACH
67350 VAL-DE-MODER
Tél. 03 88 07 71 49

Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h
Mardi et jeudi 14h à 18h

> RINGELDORF

15 rue Valéry Giscard d'Estaing
RINGELDORF 67350 VAL-DE-MODER
Tél. 03 88 72 24 33

Mardi de 10h à 12h

URGENCES :

Police secours 17 - Pompiers 18 - Samu 15

Bibliothèque

14, rue du Marché
PFAFFENHOFFEN 67350 VAL-DE-MODER
Tél. : 03 88 72 23 73
bibliotheque.valdemoder@agglo-haguenau.fr
www.commune-valdemoder.fr
rubrique Culture et Loisirs
● Horaires : Lundi de 16h à 18h30
Mercredi de 15h à 18h
Samedi de 9h30 à 11h30

Musée de l'Image Populaire de Pfaffenhoffen

24, rue du Dr. Albert Schweitzer
PFAFFENHOFFEN 67350 VAL-DE-MODER
Tél. : 03 88 07 80 05
musee.image@musees-vosges-nord.org
www.commune-valdemoder.fr
rubrique Culture et Loisirs
Ouvert du mercredi au dimanche
de 14h à 17h

Déchèterie

ZA Nord du Val-de-Moder
Contact : Service Ordures Ménagères
Tél. : 03 88 73 71 72 - om@agglo-haguenau.fr
www.agglo-haguenau.fr
● Horaires Été : du 1^{er} avril au 31 octobre
Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
● Horaires Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars
Lundi, mercredi et vendredi de 13h à 16h30
Samedi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Installation du Conseil Municipal des Jeunes

En raison du contexte sanitaire, l'installation des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a eu lieu le samedi 13 février 2021 à l'Espace Culturel La Scène dont voici un extrait du compte rendu :

Les élections remontent au 20 novembre 2020 dans les groupes scolaires Pierre Pflimlin et Philippe-Chrétien Schweitzer. Les jeunes conseillers accompagnés de leurs parents et encadrés par José Peralta (réfèrent du CMJ) ont pris place aux côtés du Maire de Val-de-Moder, de la Maire déléguée de La Walck ainsi que des adjoints et conseillers municipaux membres de la commission. José Peralta a félicité ce second CMJ, élu pour deux ans, sans oublier d'avoir une pensée pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'être élus. Les remerciements sont ensuite adressés aux deux directrices des groupes scolaires, Mesdames Saillard et Terpereau, les enseignant(e)s des classes de CM1 et CM2 pour leur participation et leur implication en associant la commission pour son aide le jour des élections.

Josée Peralta rappelle aux CMJ qu'ils sont élus pour représenter les jeunes de Val-de-Moder, qu'ils en sont leur porte parole : Être élu, c'est apprendre à servir sa ville ! Cela signifie qu'ils ont pour mission d'imaginer et de développer des projets pour améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

De nombreuses responsabilités leurs sont également demandées :

- Du temps : être assidus aux réunions et manifestations tout au long du mandat
- De la patience : les réunions doivent se passer dans le respect de chacun, chaque conseiller devra écouter et respecter la parole de l'autre, ses différences et ses idées
- De la réflexion : s'exprimer et donner votre avis sur les projets
- Une attitude citoyenne et responsable : améliorer la vie quotidienne de sa commune pour le bien de tous
- Un esprit d'équipe : en communiquant avec les autres membres. Participer, partager et apporter son soutien à la réussite de l'action collective.

Challenge Climat Pamina

Le changement climatique et la protection du climat sont parmi les sujets les plus actuels et les plus importants de notre époque. Afin de permettre aux jeunes de l'espace PAMINA (Palatinat du Sud, Mittlerer Oberrhein, Nord de l'Alsace) de réfléchir et agir concrètement, le GECT Eurodistrict PAMINA a engagé le projet «Conférence des Jeunes PAMINA - Protection du climat» en janvier 2020. Ce projet fait l'objet d'un soutien financier de l'Europe. L'objectif de la Conférence des jeunes PAMINA - Protection du climat est d'impliquer les jeunes de l'espace PAMINA de façon transfrontalière dans le débat actuel sur la protection du climat et de les aider à y contribuer. Plusieurs événements dont une Conférence de deux jours ont déjà eu lieu.

Val-de-Moder est représenté par plusieurs jeunes, issus notamment du Conseil Municipal des Jeunes, mais également mobilisés via le Réseau d'Animation Intercommunal (avec le groupe Val'Junior), sous l'animation et la coordination de José Peralta élu en charge du CMJ. Plusieurs articles de presse dans les Dernières Nouvelles d'Alsace en ont déjà fait état.

Jusqu'au 9 mai 2021, le CMJ a mis au défi les habitants pour participer et apporter la preuve de leur réalisation auprès du GECT Pamina. Les actions pouvaient être individuelles ou menées de manière collective pour avoir plus d'impacts (et rapporter plus de points). Les jeunes ont ainsi organisé :

- Une RANDONNÉE CYCLISTE écologique et caritative de 70km avec l'association Union Cycliste Haguenau pour recueillir des dons volontaires au profit d'une jeune fille autiste résidente de Bouxwiller,
- «Je soutiens le COMMERCE et les PRODUCTEURS de Val-de-Moder et j'en suis super fier»,
- «TOUS ENSEMBLE vers l'école/sans voitures» avec contrôle technique des vélos des 539 élèves des écoles primaires et sensibilisation sécurité routière au collège, sensibilisation biodiversité et fauchage.
- Formation COMPOST ouverte aux habitants et lancement du réseau de compost collectif
- Animation liée au compost au marché hebdomadaire
- Exercices d'évacuations de cars au collège

Rendez-vous le 11 juin 2021, pour la présentation des résultats du projet lors d'un événement virtuel de clôture sur <https://www.eurodistrict-pamina.eu/>



Le 22 avril 2021, le CMJ se réunissait pour la première fois afin d'aborder les différents projets en cours : le Challenge climat Pamina et l'initiation au compostage avec la Maison du Compost du mois de mai, ainsi que l'animation du marché hebdomadaire

TRANQUILLITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE

Les services communaux sont régulièrement informés de troubles de voisinage et constatent trop souvent des dépôts de déchets sauvages sur la voie publique. Aussi, afin que chacun puisse profiter pleinement de l'arrivée des beaux jours, quelques règles de bon sens sont rappelées ci-dessous.

Les règles générales relatives à la tranquillité et à la salubrité publique sont en particulier définies par Le Code de la santé publique, le Code de l'environnement et le Règlement sanitaire départemental. Les services de l'Etat et le maire sont, chacun en ce qui les concernent, chargés de faire respecter la réglementation en vigueur et de verbaliser les infractions commises.

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

En matière de nuisances sonores, le code de la santé publique définit les bruits de comportements (art. R1336-5) et les bruits d'activités professionnelles et apparentés (art. R1336-6)

Les bruits de voisinage

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités de jardinage et de bricolage sont à nouveaux quotidiennes.

Si la prévention des bruits de voisinage est placée sous la responsabilité du Maire, il se voit également, dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, de réprimer les atteintes à la tranquillité publique tels que les bruits, les troubles de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tout acte de nature à compromettre la tranquillité publique.

Aussi, afin d'assurer la tranquillité et le bien-être de tous;

- **Les bruits de la vie quotidienne** tels que fêtes privées, la musique ou les cris d'animaux ne doivent pas non plus être de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé publique constatée par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit de voisinage, de nuit comme de jour.
- **L'utilisation d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, tronçonneuses, scies mécaniques ainsi que tout appareil thermique ou électrique, sont **UNIQUEMENT autorisées aux jours et horaires suivants** :
 - o Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h à 20h
 - o Les samedis de : 8h à 12h et de 13h à 19h
 - o Et interdits les dimanches et jours fériés

Le non-respect de ces dispositions est puni par une contravention de 3^{ème} classe.



D'autres catégories de bruits

sont également concernés par une stricte réglementation précisée par le Code de la santé publique et le Règlement sanitaire départemental ;

- Les bruits d'activités économiques non classées, tels que les supermarchés, les activités de commerce
- Les bruits d'activités sportives, de loisirs et culturelles, tels que piscine, terrain de sport, brocante
- Les bruits de chantier, tels les engins de terrassement

LA SALUBRITÉ PUBLIQUE

Les déchets ménagers et le brûlage

Toujours pour assurer les bonnes relations de voisinage, la tranquillité publique mais aussi au regard de la réglementation en matière de protection de l'environnement ; **L'évacuation des déchets (ménagers et professionnels) doit se faire exclusivement au moyen du ramassage collectif organisé sur la commune ou des apports volontaires dans les déchèteries.**

Sont donc interdits ;

- **Les dépôts sauvages** sur le domaine public et sur le domaine privé d'autrui.
- **Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers y compris les déchets verts** / article 84 du Code de la santé publique. (Le brûlage des déchets peut-être non seulement à l'origine de troubles générés par les odeurs et la fumée, mais aussi être la cause de la propagation d'incendies).



Vous êtes vivement encouragé au tri de vos déchets ménagers et si vous êtes concernés à l'utilisation du compostage.

Déchèterie

ZA Nord du Val-de-Moder

Contact : Service Ordures Ménagères
Tél. : 03 88 73 71 72 - om@agglo-haguenau.fr
<https://www.agglo-haguenau.fr>

- **Horaires Eté** : du 1^{er} avril au 31 octobre
Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 18h
Samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- **Horaires Hiver** : du 1^{er} novembre au 31 mars
Lundi, mercredi et vendredi de 13h à 16h30
Samedi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

TRANQUILITÉ ET SALUBRITÉ PUBLIQUE



La divagation des animaux domestiques et les déjections canines

Tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance et du contrôle de ceux-ci. Sont donc interdits ;

- **La divagation des animaux domestiques**

Laisser un animal sans surveillance est répréhensible d'une amende prévue pour les contraventions de 2ème classe et concerné par une mise en fourrière.



- **Les déjections canines laissées sur l'espace public**

Le propriétaire ou responsable de l'animal concerné a pour obligation le ramassage des déjections canines sous peine de verbalisation.

Le non respect de cette disposition est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2ème classe.

Les réglementations en vigueur sont accessibles sur internet

- Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB)
<https://www.bruit.fr>
- Code de la santé publique (articles L1311-1, L 1311-2 et R. 1336-5)
<http://bit.ly/CodeDeLaSantéPublique>
- Règlement sanitaire départemental
<http://bit.ly/RèglementSanitaireDépartemental>

Adresses utiles :

- Standard mairie au 0388077055
- Police municipale : police@commune-valdemoder.fr



OPÉRATION TRANQUILITÉ VACANCES

Chaque habitant peut signaler son départ en vacances via un formulaire à récupérer à la mairie ou par demande à l'adresse mail : police@commune-valdemoder.fr

L'adresse sera ainsi intégrée dans les rondes préventives organisées par la police municipale et la gendarmerie.



PLAN D'ALERTE «CANICULE»

Si vous connaissez des personnes en situation de fragilité, isolées et/ou avec handicap, ou si vous êtes vous-même dans un de ces cas, nous vous proposons, si vous le souhaitez, de vous faire connaître :

- Aux horaires d'ouverture de la mairie ou par téléphone au 03 88 07 70 55
- Par courriel : ccas@commune-valdemoder.fr



HABITAT

Vous êtes à la recherche d'un logement à loyer modéré, vous pouvez contacter les bailleurs sociaux :

- Domial Haguenau par téléphone au 03 89 30 80 80
- 3F Grand Est par téléphone au 03 68 33 25 25
- ALSACE HABITAT STRASBOURG par téléphone au 03 88 65 81 90

URBANISME

Avant de déposer une Déclaration Préalable (DP) de travaux ou un Permis de Construire (PC), vérifiez dans quelle zone se trouve votre bien (zone PLU et/ou secteur ABF*) en consultant le site <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>, pour l'accès au règlement du PLU, veuillez consulter le site <http://plu.atip67.fr> et pour l'accès aux formulaires de demandes, rendez-vous sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

ON VOUS AIDE À Y VOIR PLUS CLAIR :

Toute construction ou extension de plus de 5 m², ou rénovation impliquant la modification de l'aspect initial du bâtiment (changement de fenêtres, ravalement de façades avec pose d'une isolation extérieure, rénovation de la toiture...) doit être déclarée et soumise à autorisation.

1 - Avant le début des travaux : Pour les constructions de moins de 20 m² ou de moins de 40 m² en extension, les travaux d'isolation extérieure, les piscines etc... vous devez adresser une DP de travaux à la mairie de votre commune, en y joignant les pièces justificatives nécessaires (plans, simulations). Vous avez trois ans pour commencer vos travaux, qui ne doivent pas être interrompus plus d'un an.

2 - Pendant les travaux : L'affichage d'un panneau présentant votre autorisation et la nature du projet est obligatoire dès réception de l'arrêté et pendant toute la durée des travaux. Installé de façon à être lisible depuis la voie publique, il doit contenir des informations réglementaires obligatoires.

3 - Après les travaux : Un fois le chantier terminé, vous devez transmettre à votre mairie une Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.



Règlementation concernant les piscines :

Construction d'une piscine jusqu'à 10 m² : quand le bassin de la piscine ne dépasse pas 10 m², aucune déclaration n'est requise.

Construction d'une piscine de plus de 10 m² et jusqu'à 100 m² : le propriétaire est tenu d'adresser une DP de travaux à la mairie :

- avec son abri jusqu'à 1,80 m de hauteur : une DP est exigée,
- avec son abri supérieur à 1,80 m de hauteur : un PC est exigé.

Construction d'un abri sur piscine existante :

- abri jusqu'à 1,80 m de hauteur : pas de DP nécessaire,
- abri supérieur à 1,80 m de hauteur : une DP est exigée.

Règlementation des piscines hors sol : selon que votre piscine (gonflable ou en kit) est installée plus de 3 mois par an, la réglementation est la même que pour les piscines enterrées, et la taxe d'aménagement s'applique.

Vous êtes tenu d'équiper votre piscine de dispositifs de sécurité visant à prévenir les risques de noyade.



Règlementation concernant les clôtures :

Les clôtures servent à enclore les terrains de propriétaires de maisons. Il peut notamment s'agir de palissades en bois, grillages, murs... L'installation d'une clôture nécessite une DP. Le non-respect de l'obligation de déclaration peut entraîner des sanctions pénales ainsi que sa destruction. Dans tous les cas, une clôture ne doit pas empiéter sur la propriété voisine. Le cas échéant, elle doit faire l'objet d'une DP co-signée avec un voisin mitoyen.



Règlementation concernant les abris de jardin :

Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 5m² et jusqu'à 20m² : une DP est obligatoire.

Surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20m² : le dépôt d'un PC est obligatoire.

Dès lors que ces abris sont soumis à une DP ou à l'obtention d'un PC, ils entrent dans le champ d'application de la taxe d'aménagement. Y compris lorsque l'abri de jardin est démontable.

* Secteur ABF (Architecte des Bâtiments de France - secteur historique), informations à demander au 03 69 08 51 00 ou www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/patrimoines-architecture/UDAP/Bas-Rhin

Vous envisagez de réaliser des travaux de rénovation énergétique de votre logement ?

Ne vous lancez pas sans avoir fait le point sur les travaux performants et les aides disponibles.

Renseignez-vous auprès des conseillers



**Rénovation isolation énergie...
les conseillers FAIRE
pour vous aider**

Par téléphone par mail, sur rendez-vous les conseillers FAIRE vous accompagnent dans votre projet de rénovation et d'amélioration de l'habitat.

**Une expertise technique
à portée du grand public**

Ces spécialistes vous conseillent sur les travaux à réaliser en priorité dans votre logement, les réductions de la facture énergétique et les énergies renouvelables... répondent à vos questions sur le choix des matériaux, le type d'isolation, les modes de chauffage, les devis... vous informent sur les aides dont vous pouvez bénéficier pour les travaux.

**Un conseil indépendant,
objectif et gratuit**

Financés par le secteur public, leurs conseils sont indépendants, gratuits et à destination de tous.



Pour les joindre

- par mail à l'adresse jerenove@alsacedunord.fr
- par téléphone au **03 88 06 59 53**, du lundi au jeudi de 8h30 à 10h30 et de 15h à 17h et le vendredi de 15h à 17h.
Entretiens personnalisés sur rendez-vous au CAIRE, 84 route de Strasbourg 67500 Haguenau ou lors de permanences dans votre communauté de communes.

Avec le soutien de





PLACE DE LA RÉPUBLIQUE :

Dans le cadre de la rénovation de la place de la République de Val-de-Moder, le projet de la redynamisation des marchés hebdomadaires a été lancé et soumis à la commission développement économique de la commune. Cette commission que préside Jean-Paul Messer Adjoint de la commune a mis en place un comité de pilotage et d'animation pour relancer les marchés.

L'opération s'articule autour de plusieurs axes :

- Création de zones de stationnement en pavés drainants, d'une voie de circulation et d'espaces marché.
- Installation d'éclairage public.
- Création d'une halle couverte de 28 mètres.

Des bornes électriques pour les commerçants, les toilettes publiques, une borne de recharge pour véhicule électrique, un parking à vélos, des espaces paysagés viennent compléter l'ensemble de l'aménagement.

En parallèle des travaux, la prospection du comité d'animation a permis d'attirer de nombreux commerçants dont plus d'une vingtaine ont fait une demande d'emplacement. L'ensemble des commerçants de la commune a également été invité à utiliser cette place pour promouvoir leurs produits. La priorité est de favoriser les producteurs locaux, principalement l'alimentaire.

Chaque premier jeudi du mois, le comité d'animation proposera une animation thématique. Le 6 mai 2021, lors du premier marché hebdomadaire, le Conseil Municipal des Jeunes a proposé deux points d'informations abordant avec les clients l'écologie, le développement durable et le compost collectif. Les passants se sont vus remettre un sac à provisions réutilisable pour les achats en vrac de fruits et légumes.

Rendez-vous tous les
jeudis de 16h à 20h
et le samedi
de 8h à 11h !

Soutenons et
encourageons
nos producteurs
locaux.

Contact animation : Jean-Paul Messer, Adjoint au Maire
Contact pour le droit de place : Police Municipale
police@commune-valdemoder.fr



GROUPE SCOLAIRE PHILIPPE-CHRÉTIEN SCHWEITZER :

La commune poursuit son ambitieux programme de rénovation énergétique de ses bâtiments scolaires. Elle a validé un avant-projet détaillé pour un coût de près de 1,5 M€. Les travaux débuteront durant les congés scolaires d'été.

Le projet consiste en la restructuration d'un bâtiment existant composé de 4 niveaux :

- un sous-sol partiel de 245m²,
- un rez-de-chaussée de 368m² occupé par 3 salles de classe, de la bibliothèque et de la salle informatique,
- un étage de 368m² constitué de 3 logements dont 2 sont vacants,
- un comble de 368m² non aménagé.

Surface moyenne aménagée par le projet : 785 m². Les logements situés à l'étage seront transformés en salles de classes afin de ne plus avoir plusieurs fonctions dans ce bâtiment. Au rez-de-chaussée une des salles sera transformée pour accueillir le bureau du directeur et une salle de réunion.

La mise aux normes sécurité incendie et accessibilité du bâtiment avec création d'un ascenseur desservant le rez-de-chaussée et l'étage à partir du sous-sol et la mise aux normes des 2 cages d'escaliers à partir du sous-sol afin d'accéder directement à la cour d'école et au préau. L'installation de sanitaires PMR est prévue à chaque niveau. L'isolation de l'ensemble des locaux, le renouvellement du chauffage de la ventilation et la mise aux normes des installations électriques.

Pour la durée du chantier des classes modulaires provisoires sont louées et installées dans la cour de l'école pour une durée de 12 mois environ (pouvant être éventuellement 15 mois pour des travaux dans un deuxième bâtiment du groupe scolaire).

(re) DÉCOUVRIR *les alentours*

CIRCUIT DE LA MODER

Avec le sentier de la Moder, les Clubs Vosgiens de Wingen /Moder, Ingwiller, Val-de-Moder et Haguenau-Lembach proposent à un large public l'accès au patrimoine culturel et naturel, bâti autour de l'histoire des villages traversés, du terroir et de la gastronomie. Rendez-vous au début de la rue de Lichtenberg pour découvrir le panneau du circuit vers l'Est ou l'Ouest.

CIRCUIT DES COLLINES

Ce circuit vous permettra de franchir plusieurs collines, sur lesquelles on peut apercevoir de nombreux panoramas sur les communes avoisinantes. Vous aurez à plusieurs reprises l'occasion de vous relaxer sur les aires de détente présentes sur ce circuit de 8,9km (Durée : 2h30, Dénivelé positif : 199m, Balise à suivre : anneau rouge). Départ rue Strasbourg de la commune déléguée de Pfaffenhoffen, le long de la voie ferrée, vous y trouverez un panneau du Club Vosgien.

CIRCUIT DU GRAND STOCKLACH

Idéal en cas de fortes chaleurs, ce circuit, au calme et relativement plat, en forêt d'Haguenau, l'une des plus grandes de France (13500 hectares), vous permettra notamment de découvrir une ancienne voie ferrée militaire, ainsi qu'un abri de chasseurs. (Longueur : 8,9km, Durée : 2h30, Dénivelé positif : 120m, Balise à suivre : anneau rouge).

Départ Maison forestière du Stocklach à la sortie de la commune déléguée d'Uberach, vous y trouverez un panneau du Club Vosgien.

CIRCUIT DU PETIT STOCKLACH

Une variante du circuit du «Grand Stocklach» est le «Petit Stocklach», toujours dans la forêt d'Haguenau et au départ de la Maison forestière. Cette variante est d'une durée de 1h20. Un dénivelé de 80m et d'une longueur de 4,20km en font un circuit facilement accessible. Le balisage à suivre est un anneau bleu.

CIRCUIT DU BITZENBERG

Cet agréable circuit sur la colline du Bitzenberg vous offrira un beau point de vue sur les Vosges du Nord. Tour à tour, vous pourrez voir une source à eau claire, la Grotte des Loups, un abri du Club Vosgien (ancienne poudrière, ainsi qu'un ancien «abri de vigne» débroussaillé en 2020 par un groupe de scouts. (Longueur : 3,5km, Durée : 1h15, Dénivelé positif : 71m, Balise à suivre : anneau vert)

Départ rue Strasbourg de la commune déléguée de Pfaffenhoffen, le long de la voie ferrée, vous y trouverez un panneau du Club Vosgien.

5 circuits 
avec le club Vosgien

L'arboretum

Les arboretum sont les gardiens d'un patrimoine végétal rare et précieux.

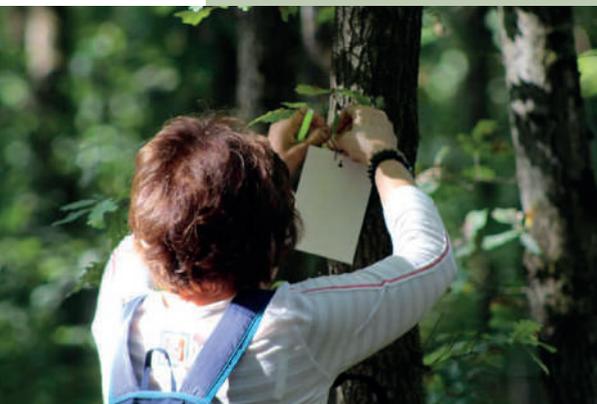
Près de la Grotte Notre-Dame de Lourdes de la commune déléguée d'Uberach a vu le jour l'arboretum à l'automne 1995. Ont pris place ; tulipiers de Virginie, Sophora, cèdres à encens, davidia, albizia, pin parasol de Chine, arbre de Judée, 3 sortes de cryptoméria du Japon, une vingtaine de séquoias géants, ginkgo, cèdre du Liban, cyprès de Florence, 2 arbres fossiles métaséquoia et cuninglamia, Parotia persica, Thuyopsis du Japon, cephalotaxus, érables... et le plus spectaculaire est le cyprès chauve de Louisiane ou du Caucase, pneumatophore, développant des racines dressées hors du sol comme des stalagmites. Impossible de citer toutes les sortes de fleurs et d'arbres mais ce lieu attire toujours autant les promeneurs. Le matin du 15 août et le soir à 21h, à la lueur d'une centaine de torches et d'une centaine de cierges, les habitants y célèbrent l'assomption.



La sylvothérapie

Laissez-vous porter par l'instant présent, par vos 5 sens, et par l'émerveillement. La forêt devient l'endroit rêvé pour trouver la quiétude de l'esprit et apaiser les émotions. Aller à la rencontre de soi, par la rencontre des arbres et de la méditation. Un temps de pause et de bien-être contre le stress. Des bains de nature à proximité. La sylvothérapie, inspirée du Shinrin Yoku, très ancré au Japon, est une philosophie issue de la tradition zen.

Retrouvez les sorties programmées à Val-de-Moder sur www.visithaguenau.alsace



rétrospective



«Ecole du dehors» de 7 classes du Groupe Scolaire Philippe-Chrétien Schweitzer au Bitzenberg - Toutes les semaines de janvier à juin 2021



Collecte nationale pour les étudiants organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal - Février 2021



Chant avec Alfonso, chef de chœur des Gospel kids pendant les animations de vacances du Réseau d'Animation Intercommunal - Février 2021



Désherbage à la bibliothèque du Val de Moder. Cette opération consiste à retirer des rayonnages certains documents abîmés, anciens ou plus à jour, afin de renouveler le fonds - Février 2021



Galerie d'Arts d'artistes locaux ainsi que les œuvres réalisées lors du stage Mangaka (Réseau d'Animation Intercommunal) - Mars 2021



Stage Mangaka organisé par le Réseau d'Animation Intercommunale - Mars 2021



Nettoyage de Printemps (Les équipes présentes dans les 4 communes déléguées) - Mars 2021



Les élèves des classes de CM1 et de CM2 du Groupe Scolaire Philippe-Chrétien Schweitzer ont participé cette année, au concours scolaire «Les Petits Artistes de la Mémoire», organisé chaque année par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Pour mener à bien leurs recherches, ils se sont rendus à la bibliothèque du Val de Moder, à la mairie annexe de Pfaffenhoffen et au Musée de l'Image Populaire - Mai 2021



La 5^eA olympique du collège a réalisé un travail de recherches pour le nom de la future salle multisports du nouveau complexe sportif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré le 22 février 2021, décide de donner à la salle d'activités le nom de «Salle Marie-Amélie LE FUR»

La cérémonie commémorative du 8 mai à la mémoire de nos anciens combattants se limitait cette année à un dépôt de gerbe aux monuments aux Morts des communes déléguées de Val-de-Moder - Mai 2021

Réouverture du Musée de l'Image Populaire avec un atelier spécial Fête des Mères «Fleurs en infusion» - Mai 2021

L'agenda

Au moment où nous mettons sous presse, les dates de certaines manifestations ne nous avaient pas encore été communiquées.

JUIN

à partir du 12 - Exposition «Anne Friant» au Musée de l'Image Populaire

15 - Jeux et peinture organisés par le Relais des Assitant(e)s Maternel(le)s du territoire du Val de Moder

15 - Ouverture de la piscine communale de plein-air

17 - Baby Gym à la Maison des Loisirs, Uberach, organisé par le Relais des Assitant(e)s Maternel(le)s du territoire du Val de Moder

22 - Jeux et éveil musique organisés par le Relais des Assitant(e)s Maternel(le)s du territoire du Val de Moder

29 - Jeux et sortie à la bibliothèque organisés par le Relais des Assitant(e)s Maternel(le)s du territoire du Val de Moder

28 - Collecte de sang à la Maison des Loisirs, Uberach

JUILLET

1 - Baby Gym à la Maison des Loisirs, Uberach, organisé par le Relais des Assitant(e)s Maternel(le)s du territoire du Val de Moder

6 - La veillée du RAI de 19h30 à 21h30 à Uberach, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

7 au 11 - Séjour Tous en selle pour les 9 à 12 ans organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

7 au 30 - Accueils loisirs pour les 3 à 11 ans à la Maison de l'enfance : Activités numériques, le sport, au fil de l'eau, multi-activités manuelles. Organisés par le Réseau d'Animation Intercommunal

8,9,20,21,22,23,27,28 et 30

- Animations de rues pour les ados de 14h à 17h au City stade à Pfaffenhoffen organisées par le Réseau d'Animation Intercommunal

12 au 16 - Accueils loisirs pour les 11 à 15 ans à la Maison des loisirs: Activités multi-sports organisées par le Réseau d'Animation Intercommunal

15 au 24 - Séjour Tous à l'eau dans le Doubs pour les 14 à 16 ans organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

15 au 18 - Ma première colo à la ferme de Luttenbach près de Munster pour les 6 à 8 ans organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

18 au 23 - Séjour Sensations à la Bresse pour les 9 à 13 ans organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

19 au 23 - Séjour 100% danse Hip hop à Val-de-Moder/Uberach pour les 11 à 15 ans organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

20 - La veillée du RAI de 19h30 à 21h30 à Uberach, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

20 et 21 - Rafting sur la Moder, organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

22 - La veillée du RAI, soirée Hip Hop à 18h à la place de la République, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

23 - La veillée du RAI de 19h30 à 21h30 au terrain de foot de La Walck, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

26 - Animations à la Piscine de Val-de-Moder de 14h à 17h, organisées par le Réseau d'Animation Intercommunal

26 - La veillée du RAI de 19h30 à 21h30 à Ringeldorf, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

26 au 30 - Séjour Franco-allemand à Niederbronn-les-Bains pour les 10 à 13 ans organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

27 - La veillée du RAI de 19h30 à 21h30 à Uberach, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

29 - La veillée du RAI de 19h30 à 21h30 à Pfaffenhoffen, organisée par le Réseau d'Animation Intercommunal

AOÛT

7 - Mômes en Scène (à confirmer) à 18h30 au Groupe Scolaire Pierre Pflimlin. Organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal

18 - Cinéma plein-air «Le roi lion» à la Maison des Loisirs, Uberach. Organisé par le Réseau d'Animation Intercommunal



PISCINE DE PLEIN-AIR

La piscine communale de plein-air, située place de la Piscine, sera ouverte du 15 juin au 31 août avec des règles d'accès et d'utilisation mises en place pour respecter le protocole sanitaire lié à la Covid-19.

- 3 créneaux de baignade : 10h à 13h30, 14h00 à 17h00 et 17h30 à 19h30,
- Réservation obligatoire via le site internet de la commune à compter du 11 juin



ÉLECTIONS

Les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront les 20 (pour le 1^{er} tour) et 27 juin 2021 (2^{ème} tour). Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Pour voter :

- Il faut être inscrit sur les listes électorales.
- La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire. Merci de vous munir de votre propre stylo et de prévoir le port du masque.